NPH INTERNATIONAL
POLITIQUES DE PROTECTION DE L'ENFANT

NPH International

TABLE DES CONTENU

Vision, Mission, Valeurs 3
Principes 4
Les politiques relatives aux services de garde d'enfants..... 5
Admissions and Comité de Admissions 6
Adoption 7
Séjour 7
Discipline 7
Discipline avec dignité 8
Mauvais Traitements et les Abus 9
- Définitions de l'abus 9
- La violence physique..... 9
- Violence psychologique ou violence émotionnelle 9
- La négligence..... 9
- Abus sexuel 10
- Travail des enfants, l'exploitation infantile....11

Inconduite menant à disciplinaire
Procédure disciplinaire.....12
- Étape 1 - Avertissement verbal 12
- Étape 2 - Premier avertissement écrit 12
- Étape 3 - Dernier avertissement écrit 12

Limitation de L'état d'urgence 13
L'éducation sexuelle 15
Additional Policies..... 18
- Quitter la famille de NPH ou S'emanciper .. 18
- Vie privée et confidencialité des enfants.....19
- Demande de recherche 19

LA VISION

Un monde sans pauvreté où tous les enfants développent leur potentiel unique et deviennent des membres productifs de la société au service de leur communauté.

LA MISSION

Nos Petits Frères et Sœurs, inspiré par les valeurs Chrétiennes, nourrit les enfants orphelins et vulnérables dans un environnement de famille, amour, stabilité et sécurité. Nous maintenons frères et sœurs ensemble et fournissons éducation, soins de santé de qualité et formation spirituelle. Nous formons nos valeurs en servant les communautés dans lesquelles nous vivons.

LES VALEURS

NPFS est guidé par les valeurs fondamentales suivantes:

AMOUR ET SÉCURITÉ: se manifeste dans la sécurité et la stabilité de la famille et s'obtient par un profond engagement personnel dans la préparation à une vie pleine et à un emploi rémunéré.

RESPONSABILITÉ: apprendre à être responsable et à répondre aux besoins des autres, individuellement et collectivement.

PARTAGE: développer la gentillesse, l'empathie et prendre soin des autres à travers ce que nous disons et faisons.

TRAVAIL: learning to contribute to one's family and community on the path to independence.

FOI ET SERVICE: mettre en pratique les valeurs Chrétiennes.

PRINCIPES

Nos réflexions, interactions et décisions sont fondées sur des principes Chrétiens de: "…toutes les fois que vous avez fait ces choses à l´un de ces plus petits de mes frères, c´est à moi que vous les avez faites" et "Seigneur, fais de moi un instrument de ta paix ... "

Ces principes guident nos actions pour renforcer les droits et responsabilités des enfants, qui sont exprimés par:

- Compassion et empathie envers les autres
- Soins axés sur les besoins de chaque enfant
- Établir et maintenir des liens familiaux sains
- Engagement à servir notre famille et notre communauté
- Respect et humilité dans notre comportement
- Transparence et responsabilité dans nos actions et nos rapports
- Accepter la diversité et l'inclusion

LES POLITIQUES RELATIVES AUX SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

NPHs' engage à assurer les meilleurs soins possibles pour ces enfants, grâce à des programmes directs, de service à d'autres, soutien aux diverses organisations et d'engagement direct avec la communauté dans laquelle les enfants vivent.

Tous ensemble, nous créons un environnement avec la chaleur d'une famille qui favorise le bien-être des enfants et garde la philosophie du Père Wasson. Notre objectif est que nos enfants atteignent tout leur potentiel intellectuel et moral complet et soient pleinement développés.

Notre niveau de soins est basé sur les droits des enfants et des jeunes, qu'on peut trouver dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et les responsabilités associées qui sont définies dans la philosophie du Père Wasson. Notre famille est organisée selon les droits, les besoins et les responsabilités des enfants pour finalement nous développer comme une vraie famille.

NPH vise à promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales selon la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. La famille NPH reconnaît que toutes les personnes, indépendamment de tout type de handicap sont égaux et que les personnes avec tout type de handicap doivent avoir tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales sans distinction ni discrimination.

La famille NPH reconnaît la nécessité de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et des libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées, y compris celles qui nécessitent plus de soutien.

La famille NPH fournit une solution permanente pour les enfants qui ne possèdent pas une alternative pour des soins au sein de leur famille, nous leur fournissons des soins appropriées et permanentes à l´intérieur de notre famille ou dans leur communauté.

Des soins alternatifs dans un environnement familial

Reconnus comme les plus appropriés pour le développement sain des enfants. NPH fournit un environnement favorable, protecteur et attentionné qui favorise le potentiel de l'enfant. La famille NPH assure un foyer stable et répond aux besoins de base des enfants avec l'aide et protection continue et permanente des aides-soignantes.

Avec la sécurité

De savoir qu'ils vont grandir avec leurs frères et sœurs, les enfants développent la sécurité dont ils ont besoin pour prospérer et se développer. NPH offre aux enfants un environnement sûr où ils peuvent jouer et faire des activités récréatives avec liberté. En d'autres termes, NPH permet aux enfants de vivre leur enfance au maximum.

Les frères et sœurs avec des liaisons existantes ne sont pas séparés en principe, au moins qu'il y ait un risque clair de violence ou une autre raison qui affecte le bien-être des enfants. En tout cas, nous faisons tous les efforts pour permettre aux frères et sœurs de maintenir le contact avec l'autre, sauf si cela est contraire à leurs souhaits ou intérêts.

Si on ne sait rien à propos de la famille de l'enfant, nous commençons activement une enquête au cours du processus d'admission. Nous avons les jours de visiteurs et de nombreuses activités différentes pour maintenir et favoriser le contact entre l'enfant et sa famille biologique. Activités avec leurs familles sont organisées et planifiées régulièrement. La réintégration avec leurs familles biologiques est appuyée et encouragée par la famille NPH si cela avantagerait le bien-être de nos enfants.

Nos enfants ne doivent pas quitter quand ils tournent dix-huit ans, cela permet d'offrir aux enfants et aux jeunes les possibilités de poursuivre leur croissance et leur développement et qu'ils puissent achever leur plein potentiel. Le meilleur résultat est que NPH développe les ressources humaines que les enfants montrent à leurs sociétés respectives et les prépare également pour servir dans leurs sociétés.

ADMISSION

Chaque enfant et chaque jeune qui possède toutes les conditions requises de l'admission (voir # 3) va être bienvenu et apprécié en tant qu'individu. Dans la famille de NPH, les enfants peuvent se sentir en sécurité dans tous les aspects de la vie, y compris leur santé et leur bien-être et peuvent jouir de la sécurité dans nos maisons sans être surprotégés. La famille de NPH s'assure que les enfants se sentent dans notre famille et soient libres de menaces, risques, de toute forme de maltraite, d'exploitation ou d'abus. Si possible, tous les frères et sœurs d'une même famille doivent rester ensemble dans une pièce pour les premiers jours après l'admission de la famille dans NPH.

COMITÉ DES ADMISSIONS

Dans tous les pays de NPH on doit établir un Comité des admissions pour les enfants.

a) Le comité sera dirigé par le Directeur de la Maison et comprendra les personnes suivantes : le Directeur National, un travailleur social, un psychologue, un représentant de la clinique et des coordonnateurs des maisons et/ou des écoles. Essentiellement, le Directeur National est responsable de l'admission des enfants.

b) En cas d'urgence, dans laquelle il y a besoin d'une admission immédiate, le comité sera informé dès que possible. Si les circonstances exigent d'une attention immédiate sera laissée à la discrétion du Directeur National et/ou un travailleur social de faire rentrer à l'enfant immédiatement à NPH, après en avoir prévenir le personnel local de NPH dans laquelle l'enfant sera emmené.

c) Le Comité doit consulter l'Equipe pour l'Excellence en soins de santé de NPHI avant accepter des enfants handicapés pour que nous puissions garantir des soins adéquats pour ces enfants.

ADOPTION

Chaque enfant trouvera une maison sur une base permanente au sein de la famille de NPH. Aucun enfant ne pourra être adopté.

SÉJOUR

Les organisations affiliées à NPHI devront accepter les enfants orphelins, abandonnés ou à risque qui ne pourrait pas survivre sans NPH. On espère que tous les enfants qui entrent à NPH deviennent membres permanents de la famille NPH.

DISCIPLINE

NPHI s'engage à respecter les lois locales de chaque pays dans lequel il opère. Tout travail avec NPHI sera au courant des lois locales et toute violation des lois sera signalée aux autorités locales.

Chaque jeune sera traitée avec dignité et respect tout le temps. Tous les enfants et les jeunes seront traités de manière égale et ne seront pas discriminés par leur origine ethnique, langue, culture et religion. Dans la famille de NPH on s'efforce de maintenir un environnement exempt de harcèlement, d'intimidation et de discrimination et où les enfants et les jeunes peuvent s'exprimer librement sans crainte de représailles. Les enfants sont encouragés et aidés à prendre des décisions concernant leur propre vie et d'influencer d'une bonne manière dans notre maison. On ne présume jamais qu'un enfant ne peut pas partager son point de vue.

Notre objectif est de préparer systématiquement nos enfants à faire confiance en eux-mêmes et s'intégrer pleinement dans la société, par l'acquisition de compétences sociales et de la vie. Nous enseignons à nos enfants à faire des choix éclairés, tout en reconnaissant les droits des autres et leurs propres droits. Nous leur apprenons aussi à connaître les différentes options dont ils disposent. Nous demandons instamment à tous les enfants et les jeunes à faire usage de toutes les ressources disponibles pour chacun d'entre eux de prendre leur vie au maximum.

On s'assure que chaque foyer a le personnel suffisant pour soigner les enfants afin de leur permettre de fournir une attention personnalisée et leur donner la possibilité de créer une relation avec un membre du staff que garde les enfants.

DISCIPLINE AVEC DIGNITÉ

Discipline avec dignité devrait être évident pour les enfants; doit être exempt de menaces et de fournir la possibilité d'exprimer librement leurs sentiments et leurs pensées.

a) Le personnel doit utiliser des méthodes positives d'orientation qui encourageront confiance chez eux-mêmes, d'avoir la maîtrise de soi-même, l'estime de soi-même et de coopérer. L'orientation et la direction doivent répondre aux besoins de chaque enfant.

b) Les règles, les attentes et les contraintes doivent être clairs et cohérents. L'enfant ne sera jamais demandé de faire plus de leurs connaissances et compétences.

c) Les méthodes constructives de la guide. Les personnes à charge de garder les enfants vont utiliser uniquement des méthodes constructives de la guide. Cela peut inclure, mais sans s'y limiter à des interventions telles que la résolution des conflits, en encourageant l'utilisation des compétences linguistiques, rediriger, fournir des options, le renforcement positif, les forces de reconnaissance et permettre les différences entre les enfants. Les mesures disciplinaires sont basées sur l'établissement de relations positives et seront désignés pour aider. Les conséquences d'un comportement inacceptable seront claires pour les enfants et le personnel et les mesures appropriées en fonction de la situation s'appliqueront. Il doit y avoir une attitude juste, efficace et rapide. Toute mesure prise pour le comportement inacceptable sera appliquée selon l'âge, la compréhension et les besoins individuels de l'enfant.

d) Les mesures qui pourraient être nuisibles ou préjudiciables pour les jeunes seront strictement interdites

Aucun enfant ne doit être
-l'objet d'aucune action ou la pratique défavorable qui puisse affecter leur bien-être. La privation de nourriture, de boisson ou de repos ne sera jamais utilisé comme punition ou de menace.

Aucun enfant ne doit être
-obligé à manger ou de boire contre leur volonté. Les enfants ne pourraient pas être interdits de manger ou boire, sauf si l'enfant le rejet ou le vole. Dans ce cas, vous pouvez les supprimer de la nourriture en s'assurant que l'enfant reçoit liquides en quantité suffisante, des vitamines et une bonne nutrition.

Aucun enfant ne doit être
-ne doit être puni pour se salir, faire pipi, l'énurésie nocturne ou cesser d'aller à la salle de bain.
-être soumis à une peine cruelle ou sévère, l'humiliation, la violence verbale ou confinement inhabituel.

Le recours aux châtiments corporels et la violence physique pour la discipline, comme frapper ou fesser est strictement interdite dans tous les foyers. Toutes les mesures de contrôle et de discipline qui peuvent être utilisées dans la famille de NPH, y compris ceux pour prévenir les blessures auto-infligées ou autres sont basées sur les normes approuvées. (Voir le chapitre sur la limitation d'urgence)

Le comportement à l'égard de jeunes adultes qui ne seront jamais acceptables comprennent:

– des cris de colère

– d'abandon

– d'infliger une douleur physique ou émotionnelle

– le blâme, moquerie, insulter, embarrasser, humilier ou utiliser n'importe quelle méthode effrayant ou humiliant (comme l'exposition de l'enfant ou le jeune homme en face de ses amis, raser la tête, couper les cheveux des filles à un niveau très court).

MAUVAIS TRAITEMENTS ET LES ABUS

L'objectif de cette politique est d'aborder les questions concernant les soins et la protection des enfants, des jeunes et des adultes dans le besoin de soins et la prévention de toutes les formes de discrimination, de violence ou d'abus contre eux.

DÉFINITIONS DE L'ABUS

La maltraitance des enfants ou de mauvais traitements constitue toutes les formes de mauvais traitement physique et/ou psychologique, la violence sexuelle, abandon, négligence ou exploitation, causant un préjudice réel ou potentiel pour la santé, la survie, le développement ou la dignité de l'enfant dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir.

LA VIOLENCE PHYSIQUE

La violence physique est une blessure physique non-accidentelle ou dommage à un enfant ou une personne. Il peut être, causer des contusions mineures à des fractures graves ou la mort comme conséquence des coups, coups de pied, mordre, jeter, poignarder, étouffement, brûlures, ou nuire à une personne. Il comprend également infliger de la douleur ou des blessures par empoisonnement, noyade, ou de donner des médicaments nocifs ou de l'alcool à une personne.

VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE OU VIOLENCE ÉMOTIONNELLE

La violence psychologique comprend l'incapacité de fournir un environnement propice pour le développement adapté à l'âge et socio-psychologie de l'enfant ainsi que persistante ou grave violence verbale, l'humiliation, ou le rejet qui ont un impact négatif sur le développement du comportement spirituel de l'enfant. Violence psychologique ou émotionnelle altère le développement ou le sens d'un enfant de l'estime de soi. Cela peut inclure des critiques constantes, menaces, agressions verbales, le harcèlement, l'humiliation, l'intimidation, le sarcasme, le rejet, l'intimidation, le racisme ou les commentaires dégradants. Il peut ainsi comprendre le déni de l'amour et de l'affection, de soutien et d'orientation. La violence psychologique est presque toujours présente lorsque d'autres types de mauvais traitements sont identifiés.

La négligence l'égard des enfants commence dès qu'un enfant est nié les fondements de base pour son développement psycho-sociale, y compris tout ce qui concerne à la santé, la nutrition, l'habillement, le logement, l'éducation, etc. Négligence signifie le défaut d'un parent ou tuteur à agir et à fournir à une personne ayant besoin de soins et les résultats sont des dégâts physiques, mentales ou psychologiques graves, la violence sexuelle, l'exploitation ou la mort..

ABUS SEXUEL

L'abus sexuel est une action à caractère sexuel blessant ou risquant de blesser un garçon ou une fille, physiquement ou émotionnellement, impliquant un partenaire adulte ou un autre enfant, y compris toutes les formes d'activités sexuelles telles que des attouchements inappropriés de nature sexuelle, des relations sexuelles, etc., ainsi que des activités qui ne nécessitent pas de contact physique, comme montrer matériel pornographique aux enfants. La violence sexuelle est toute forme de contact entre un adulte et enfant de 18 ans ou moins, ou un adulte qui est incapable de comprendre, n'a pas donné son consentement, est menacée, contrainte ou forcée de se livrer à un comportement sexuel.

La violence sexuelle comprend des activités comme embrasser, toucher les organes génitaux ou des seins de l'enfant, la pénétration, le sexe oral, violer et l'exploitation par la prostitution ou la production de matériel pornographique.

Selon le manuel de garde d'enfants de NPH

les rapports de contact sexuel inapproprié ou tout type d'abus d'un membre du personnel ou volontaire international contre les enfant ou jeunes seront traitées comme suit:

1. Le directeur national sera responsable de veiller que le tout le personnel et le staff notifient tout abus qu'ils ont vu.
2. Tout le personnel seront tenus de rendre compte au directeur national de tout abus dont ils ont été témoins.
3. Lorsqu'un rapport d'abus est reçu, le directeur national peut ouvrir une enquête. Dans le cadre de l'enquête, le psychologue local doit mener des entretiens avec la victime et l'accusé.

Si la situation est vraie, vous devez suivre la procédure suivante:

a) L'accusé sera immédiatement suspendu et le salarie sera respecté. La personne devra rester en dehors de NPH tant que l'enquête est terminée. Si l'accusé est un enfant, puis on va procéder en fonction de l'âge et de la protection de la victime, l'accusé doit être en dehors de NPH.

b) Le directeur national doit informer le Comité Exécutif de NPH et le conseil local.

c) Le directeur national doit informer immédiatement les autorités locales et prendre des mesures pour s'assurer que des indices sont obtenues lorsque disponibles.

d) La victime doit recevoir des conseils et aussi si l'accusé est un enfant ou un jeune de NPH.

e) Si la victime a 18 ans ou plus, le rapport des autorités locales doit être effectuée par le jeune, s'il/elle le désire. Si la victime décide de ne pas dénoncer l´abus, il/elle doit signer un document dans lequel la victime déclare qu'il/elle souhaite de ne pas dénoncer les abus aux autorités.

En plus de travailler pour empêcher qu'un enfant ou un adolescent subisse de la violence, il est important de reconnaître les situations à haut risque et les signes et les symptômes de mauvais traitements. Si vous soupçonnez qu'un enfant, jeune ou adulte vulnérable est en risque, vous devez informer vos soupçons au directeur national ou au directeur de la maison pour protéger l'enfant, jeune ou adulte.

Communiquer vos soupçons n'est pas faire une accusation; il est plutôt une demande d'enquête et d'évaluation afin de déterminer si l'aide est nécessaire.

4. NPH peut confronter ou ne pas confronter à l'enfant / les enfants avec l'accusé.
5. Dans le cas où les allégations sont contre un volontaire international, tout en suivant les étapes du paragraphe c, le coordonnateur des volontaires de NPH sera informé et ils doivent être à l'écoute des volontaires. Le directeur national traitera le cas. Le Coordonnateur des Volontaires informera le Coordonnateur des Volontaires international respectif (Vicky Medley des États-Unis et Avriel Burlot, NPH International). Une fois l'affaire est réglée, le coordinateur de NPH informe aux volontaires internationaux le résultat final.

6. Les bureaux de collecte de fonds ne seront pas informés à moins qu'une personne de ces bureaux soit directement affectée par une accusation.

7. Toutes les allégations, fondées ou non, doivent être faites par écrit et documentés avec toutes les mesures prises. Le document doit être signé par la victime et le directeur national et, si possible, par l'accusé.

TRAVAIL DES ENFANTS, L'EXPLOITATION INFANTILE

Le travail des enfants est défini comme le travail qui prive les enfants de leur enfance, leur potentiel et dignité. Il comprend le travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nuisibles à leur santé, leur développement physique et mental et les empêche d'avoir possibilités d'éducation significatives qui ouvriraient pour eux un avenir meilleur. L'exploitation se compose de l'utilisation de l'enfant par des activités que l'enfant effectue au profit d'un tiers. Ces activités comprennent l'exploitation des enfants et la prostitution des enfants ainsi que toute autre activité qui mène à l'exploitation économique de l'enfant, qui est au détriment du bien-être physique ou mental de l'enfant, qui empêche ces enfants de recevoir une éducation pour leur développement moral et psycho-sociale.

Certaines formes particulières de «travail» peuvent être appelés «exploitation infantile» dépendent de l'âge de l'enfant, le type et heures de travail effectuées, et les conditions dans lesquelles il est effectué.

Il ne comprend pas les enfants et les adolescents qui aident dans la maison, dans les jardins ou sur la ferme.

FAUTE CONDUISANT À PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

La faute doit avoir une procédure disciplinaire. Dans le cas d'inconduite contre les politiques ci-dessus concernant les mesures disciplinaires dans la famille de NPH les dispositions suivantes s'appliqueront:

ÉTAPE 1 Avertissement verbal

Avant cela devrait être l'occasion de: informer l'employé que le travail/comportement qui a fait ne sont pas acceptables et doit être conscient qu'il est inacceptable et remarquer comment apporter des améliorations. Il y doit avoir un registre de cette réunion. Si les normes ne sont pas respectées, alors vous aurez: Mener une enquête complète, juste et équitable. Il tiendra une réunion si l'employé dit que la poursuite de la situation est inacceptable. Le problème sera discuté. Vous pouvez faire un plan d'action à ce jour pour une enquête plus approfondie.

Un dossier doit être conservé des copies délivrées aux parties concernées. L'avertissement verbal peut être actif dans le dossier personnel de l'employé pendant 6 mois et convenu d'une période probatoire. S'il y pas une amélioration, on peut passer à l'étape 2.

ÉTAPE 2 Premier avertissement écrit

On doit mener une enquête approfondie et une réunion pour établir les améliorations à apporter avec temps. Pour évaluer on doit fixer une date. L'employé recevra un avertissement écrit et sera actif sur le dossier depuis 1 an. Si aucune amélioration, on peut avoir lieu à l'étape suivante.

ÉTAPE 3 Dernier avertissement écrit

La procédure ci-dessus (étape 2) a été précédemment appliquée. L'employé recevra un dernier avertissement écrit et sera actif sur le dossier depuis 1 an. L'employé est informé à ce stade et si son comportement n'est pas mieux, alors il peut avoir la possibilité qu'il/elle soit rejeté(e). Cela peut entraîner une suspension avec ou sans salaire. Cette option doit être observée dans le contrat de travail. Le licenciement dépendra de la situation. L'employé doit être conscient de toute décision. L´employé doit recevoir tout le soutien et la possibilité de s'améliorer.

Les atteintes graves aux principes ci-dessus concernant les mesures disciplinaires dans la famille de NPH peuvent entraîner la suspension immédiate et une enquête complète. Le licenciement dépendra de la situation. Les directeurs nationaux sont responsables d'assurer que tout le personnel et les volontaires connaissent les politiques actuelles.

LIMITATION DE L'ÉTAT D'URGENCE

Notre travail est de ne pas utiliser la force physique contre les enfants. Toutefois, en cas de situation de crise, l'utilisation de la contention physique peut être nécessaire. La contrainte physique est utilisée uniquement pour prévenir les dommages probables pour un enfant ou un tiers est impliqué ou des dommages graves à des biens susceptibles.

La contrainte physique est utilisé uniquement en dernier recours et est pratiquée conformément aux techniques de formation de l'IPC qui ne fournissent aucune contrainte physique nuisible qui favorise un niveau optimal de soins, bien-être et la sécurité de nos enfants, le personnel et / ou d'autres.

a) Un comportement qui nécessite une intervention immédiate constitue une situation d'urgence. La restriction d'urgence doit être utilisée uniquement en cas d'urgence et si essentiel. Une urgence est une situation dans laquelle le comportement de l'enfant présente un risque imminent pour la sécurité de lui-même ou d'autres personnes en particulier.

b) Les pratiques interdites: Les procédures suivantes sont interdites en toutes circonstances, y compris les situations d'urgence:

- retenue mécanique
- les punitions corporelles
- privation des besoins fondamentaux
- tout ce qui constitue la maltraitance des enfants
- toute restriction qui affecte négativement la respiration
- présentation physique

c) La contrainte physique est l'application de la force physique par un ou plusieurs individus à réduire ou limiter la liberté de mouvement ou d'un jeune enfant. La contrainte physique d'un enfant ne peut avoir pour but d'assurer la sécurité et le soutien.

La contrainte physique implique un contact physique direct qui empêche ou limite un mouvement de manière significative. La restriction est une intervention de sécurité d'urgence pour être utilisé comme un dernier recours. Il s'agit d'une occasion pour l'enfant de reprendre le contrôle de lui-même. Cette politique de restriction ne vise pas à interdire ce qui suit:

- arrêter un combat
- le maintien d'un adulte afin de calmer ou de confort
- Le contact minimum nécessaire pour guider physiquement un élève d'une région à l'autre

La restriction ne sera pas utilisée comme une punition mais comme un moyen de se conformer aux instructions ou en réponse à des problèmes de comportement qui ne se traduit pas dans une attente raisonnable de préjudice à quelqu'un ou de graves dommages matériels.

- Aider un enfant pour accomplir une tâche, si l'enfant n'a pas résister ou de résistance est minime dans l'intensité ou la durée
- Garder un enfant pour un court laps de temps afin d'éviter un comportement impulsif qui menace la sécurité de lui-même (par exemple, la course en avant d'une voiture)
- Prendre une arme à feu

d) Procédures générales de restriction d'urgence:
La restriction d'urgence ne doit pas être utilisée à la place des interventions appropriées moins restrictives. La restriction en cas d'urgence est effectué d'une manière:

- approprié
- proportionnel et sensible selon l´enfant
- la gravité de la conduite
- chronologique et l'âge de développement
- taille physique
- genre
- condition physique
- état de santé
- état psychiatrique, et
- antécédents personnels, y compris les antécédents de violence physique ou sexuelle

e) Restrictions: La restriction ne doit pas être utilisé pour:

- à convenance du personnel ou comme un substitut à un programme éducatif et pédagogique
- comme une forme de discipline / punition
- en tant que substitut des alternatives moins restrictives
- en tant que substitut de personnel adéquate

f) Date et durée – La restriction ne devrait pas prendre plus de temps que nécessaire pour permettre à l´enfant retrouver de leur comportement et généralement pas plus de cinq minutes pour les enfants de 12 ans ou moins et 10 minutes pour les enfants de 13 ans ou plus.

g) Documentation et rapports: Les motifs de restriction d'urgence doivent être consignées par écrit et soumis immédiatement au directeur national, directeur de la maison et travailleur social.

h) Après avoir fait de la restriction, le personnel devrait examiner et de consulter avec le directeur national, directeur de la maison et un travailleur social sur la détermination des actions futures.

i) Chaque membre du personnel qui est directement impliqué dans la garde des enfants, doit participer à la formation de la prévention de crise non violente.

Les besoins en personnel:

Au cours de la restriction, le personnel doit impliquer le personnes clé identifiés et formés correctement pour protéger le soin, le bien-être, la dignité et la sécurité des enfants, observer en permanence l'enfant pendant la restriction sur les signes d'inconfort physique et demander de l'aide s'il y a un problème médical et de documenter les observations.

L'ÉDUCATION SEXUELLE

Le développement humain est un processus continu de la croissance physique, comportemental, cognitif et émotionnel. Dans les premiers stades de la vie il y a énormes changements tout au long du processus et on développe des attitudes et des valeurs qui façonnent nos décisions, nos relations et notre compréhension.

La sexualité est aussi un processus dans nos vies. Les bébés, les enfants, les adolescents et les adultes sont des êtres sexuels. Il est important d'améliorer la croissance physique, émotionnel et cognitif d'une jeune personne, il est donc important de jeter les bases pour la croissance d'une sexualité chez les adolescents. Les directeurs, les enseignants, les travailleurs sociaux, les psychologues, les travailleurs des services de garde des enfants et le personnel ont la responsabilité d'aider les jeunes à comprendre et à accepter l'évolution de leur sexualité. Les objectifs généraux de l'éducation sexuelle des enfants sont de développer et maintenir des relations avec les autres, et les aider à comprendre leur sexualité.

En NPH, on enseigne que la sexualité responsable inclut les relations sexuelles dans le mariage. Nous offrons une éducation sexuelle selon l'âge et la maturité des enfants et des jeunes. Les enfants ont le droit de recevoir toutes les informations, y compris une formation claire et ouverte sur les mesures de protection sexuelle et de la contraception.

Chaque stade de développement comprend des marqueurs spécifiques. Les lignes directrices de développement suivantes s'appliquent à la plupart des jeunes de ce groupe d'âge. Cependant, chaque enfant est un individu et peut atteindre ces stades de développement plus tôt ou plus tard que les autres adolescents du même âge. Lorsque des préoccupations spécifiques concernant le développement des adolescents se posent, on doit consulter des psychologues, des travailleurs sociaux, des coordonnateurs ou directeurs.

En NPH, on enseigne que
la sexualité responsable inclut les relations sexuelles dans le mariage. Nous offrons une éducation sexuelle selon l'âge et la maturité des enfants et des jeunes. Les enfants ont le droit de recevoir toutes les informations, y compris une formation claire et ouverte sur les mesures de protection sexuelle et de la contraception.

Pour aider les enfants âgés de 0 à 5 ans

à développer une sexualité saine:

- Nous allons aider les enfants à se sentir bien avec leurs corps. Les responsables de garder les enfants devraient nommer toutes les parties du corps de façon précise et transmettre que le corps et ses fonctions sont naturels et sains.
- Nous allons maintenir un contact physique constant et réconforter les enfants pour les aider à comprendre l'amour et comment ils peuvent partager l'amour. On satisfera les besoins des enfants et les aidera à développer de la confiance.
- Nous allons les aider à comprendre la différence entre le comportement public et privé et que certains comportements, comme la cueillette de leur nez ou toucher leurs parties génitales sont des comportements privés.
- Nous allons les enseigner les différences anatomiques entre les hommes et les femmes et ceux qui maintiennent les enfants sont tout aussi spéciaux.
- Nous allons leur enseigner à dire non à contact non désirées, n'importe qui est en train d'essayer de les toucher et qu'ils ont le droit d'être respectés quand ils disent non.
- Décrire les processus corporels, y compris la grossesse et l'accouchement en termes très simples à comprendre.
- Nous allons éviter la honte et de la culpabilité sur les pièces et fonctions de l'organisme.
- Nous allons les aider à comprendre le concept de la vie privée, comme la sexualité est privée.
- Nous allons apprendre les noms corrects (internes et externes) des principales parties du corps et leurs fonctions de base.
- Expliquer comment les bébés "entrent dans" le ventre de la mère.
- Nous allons encourager les enfants à parler avec d'autres adultes de confiance pour l'information sur la sexualité.

Pour aider les enfants âgés de 6 à 8 ans

à développer une sexualité saine:

- Continuer à fournir des informations sur la sexualité, même si l'enfant ne demande pas pour cela. À cet âge, les enfants posent moins de questions, mais ont encore beaucoup de curiosité et besoin d'information sur la sexualité.
- Expliquer qu'il y a beaucoup de différents types de familles et tous ont la même valeur et méritent le respect.
- Nous allons fournir des informations de base sur la sexualité des questions importantes telles que le VIH / sida, le mariage et les abus sexuels.
- Nous allons informer les enfants sur les changements qui ont lieu quand ils commencent la puberté.
- Bien que la plupart des enfants de six à huit ans, ne subissent pas ces changements, l'âge auquel certains commencent à montrer des signes de puberté, comme les cheveux pubiens, les seins et les cheveux sous les bras est en baisse progressivement afin que les enfants doivent être informés plus tôt.

- Reconnaître que tous n'ont pas la même orientation sexuelle.
- Nous allons informer les enfants que beaucoup de gens ont des sentiments romantiques pour les membres du sexe opposé et certains ont ces sentiments pour les membres du même sexe.

Pour aider les enfants âgés de 9 à 12 ans

à développer une sexualité saine:

- Nous allons aider les jeunes à comprendre la puberté et les changements qui se produisent et que ces changements, y compris les menstruations et émissions nocturnes (éjaculation), sont normales.
- Respecter la vie privée des jeunes, tout en encourageant la communication ouverte.
- La croissance et les taux de maturation diffèrent d'une personne à l'autre.
- Nous allons aider les jeunes à comprendre que, même s'ils sont physiquement matures, ils ont encore besoin de grandir émotionnellement et cognitivement et le sexe n'est pas bon ou approprié à ce moment de leur vie.
- Reconnaître que l'abstinence est normal et sain et le développement sexuel est sain et naturel. À mesure qu'ils grandissent, il y aura plusieurs façons d'exprimer la sexualité, mais ne comprenant pas les rapports sexuels.
- Discuter de la relation importante entre les sentiments sexuels et affectifs.
- Nous serons ouverts à des discussions sur la contraception et des préservatifs et nous les répondrons honnêtement et précisément lorsque les jeunes demandent à leur sujet.

Pour aider les adolescent âgés de 13 à 17 ans

à développer une sexualité saine:

- Décrire clairement notre famille NPH et les valeurs religieuses sur le sexe. Expliquer que, bien que le sexe soit agréable, les jeunes doivent attendre pour commencer leur vie sexuelle jusqu'à ce qu'ils soient hommes et femmes à pleine maturité, dans une relation amoureuse et responsable qui peut être définie avec le mariage.
- Expliquer que nous avons tous une variété d'options pour expérimenter l'intimité et exprimer l'amour.
- On va discuter ensemble des facteurs, notamment l'âge, le consentement mutuel, la protection, l'utilisation des contraceptifs, l'amour, l'intimité.
- Nous allons renforcer la capacité des adolescents à prendre des décisions et fournir des informations sur lesquelles ils/elles fondent leurs décisions.
- Discuter des options contraceptives.
- Nous allons aider les jeunes à identifier diverses réactions physiques et verbales pour éviter de situations sexuelles qui les rendent mal à l'aise.
- Reconnaître que les adolescents ont beaucoup d'options, certains peuvent se marier et/ou devenir parents, tandis que d'autres peuvent rester célibataire et/ou sans enfant.
- Nous allons utiliser un langage inclusif qui reconnaît que certains jeunes peuvent être gays, lesbienne, bisexuel ou transgenre.

Pour aider les jeunes adultes âgés de 18+

à développer une sexualité saine:

- Nous allons maintenir ouvertes les lignes de communication et d'accepter qu'ils sont adultes et ils ne sont pas enfants.
- Nous allons offrir des options, de reconnaître les responsabilités et éviter les commandes.
- Continuer à fournir la proximité physique et émotionnelle et respecter leur besoin d'intimité et d'indépendance.
- Apprécier leurs vertus et qualités.
- Nous allons fournir l'accès à la santé sexuelle et reproductive.
- Continuer à fournir des orientations et des valeurs partagées.
- On ne va pas encourager les relations amoureuses entre jeunes adultes mais on ne les va pas interdire.

POLITIQUES SUPPLÉMENTAIRES

QUITTER LA FAMILLE DE NPH OU S'EMANCIPER

Au cours de la transition entre la vie dans la famille de NPH et quitter la maison (Grands Frères/Hermanos Mayores) devraient être pris en compte le genre, l'âge, la maturité et les circonstances individuelles des enfants et on va fournir des conseils et de soutien.

Nos jeunes seront offerts des opportunités continues pour l'éducation et la formation professionnelle dans le cadre de l'enseignement des compétences de vie pour les préparer à une vie autonome et à les aider à devenir financièrement indépendants et à générer leurs propres revenus.

a) Chaque pays de NPH aura un comité qui va étudier les demandes d'admission et les cas d'enfants/jeunes adultes qui expriment le désir de quitter NPH ou qui peuvent être demandés à quitter NPH.

b) Les enfants ne seront pas obligés à quitter NPH, sauf que cette personne soit une menace réelle et menace une autre personne (un autre enfant ou personnel). (Le risque est défini comme la possibilité réelle de blessures à une autre personne, la possibilité réelle d'agression sexuelle ou d'inciter d'autres à plus d'une occasion de se livrer à la consommation de drogues.)

c) Tous les enfants de 18 ans ou plus doivent être conscients du fait qu'ils ne sont plus protégés par la section b ci-dessus et le comité aura beaucoup plus de liberté pour permettre de continuer à NPH ou demander de partir pour des raisons disciplinaires.

d) Dans tous les cas, si un enfant (de tout âge) est demandé de quitter NPH ou dans le cas d'un enfant qui insiste pour quitter NPH, il faut d'abord avoir un entretien avec le psychologue et/ou un travailleur social. Ils préparent un rapport à la commission mentionnée ci-dessus et si le meilleur plan d'action sera décidé dans le cas particulier. La décision de demander un petit de quitter la maison sera toujours faite par le comité et jamais par une seule personne.

e) En accord avec la philosophie et les règles de notre fondateur, le Père Wasson, quand un enfant ne passe pas la nuit à la maison de NPH sans l'autorisation des responsables de garder les enfants, le directeur national n'aura aucune obligation de recevoir cette enfant une autre fois. Il évaluera la situation de l'enfant et les raisons pour lesquelles l'enfant n'a pas passé la nuit dans la maison avec notre équipe multidisciplinaire et de ne pas agir contre les meilleurs intérêts des enfants.

Notre objectif est que chaque enfant que quitte la famille de NPH peut vivre une vie indépendante, avec de bonnes intentions et une réalisation personnelle. Nous portons une attention particulière à la préparation des jeunes à la vie en dehors de la famille NPH en développant l'estime de soi, pratiquer leur connaissance et leurs compétences tous les jours afin de les préparer pour le monde du travail ou encore l'enseignement supérieur.

f) Les directeurs nationaux doivent savoir de la sortie des enfants. Le directeur national n'aura aucune obligation avec ces enfants à l'avenir (même si le directeur aura le droit de décider si oui ou non les enfants vont rester ou pas).

Le Directeur National et son équipe multidisciplinaire devraient envisager la réintégration du jeune à la famille de NPH et le demander à se réintégrer et à élaborer un plan de réinsertion.

g) La confidentialité est toujours respectée, mais dans certains cas, le personnel, et même peut-être que certains enfants ont besoin d'être informés sur les détails d'un cas particulier, afin de ne pas compromettre l'aspect fondamental de notre philosophie de sécurité.

h) Quand les enfants quittent NPH, l'enfant doit sortir avec dignité et planification.

VIE PRIVÉE ET CONFIDENCIALITÉ DES ENFANTS DANS LA FAMILLE DE NPH

La vie privée des enfants sera respectée et les informations seront traitées en toute confidentialité. La maison et le personnel respecte le désir de l'enfant à la vie privée et la confidentialité. Les enfants sont toujours protégés.

a) On demandera le personnel de NPH et les volontaires de ne partager pas l'information avec l'extérieur, en particulier en ce qui concerne à la sécurité des enfants et la protection de nos maisons.

b) NPH suit les lignes directrices et les lois relatives à la vie privée des enfants à l'échelle internationale. Nous ne publierons aucune information personnelle, sensible ou incriminant de nos enfants, ni d'identifier les enfants par leur nom ou photo. En particulier, nous ne publierons pas si un enfant a le sida, par exemple, ou s'il ou elle a subi une forme de violence sexuelle. Toute information peut être limitée par la publication.

Nous raconterons les histoires des enfants, mais sans les identifier personnellement. Chaque maison veillera à ce que toutes les publications sont en conformité avec les lois et le gouvernement respectifs et qui ont l'autorisation nécessaire.

DEMANDE DE RECHERCHE

En général, NPH ne va pas divulguer l'information de nos maisons. C'est parce que nous voulons protéger la vie privée de nos enfants et qu'ils ne se sentent pas utilisés en aucune façon. Le fait que les gens ont posé des questions qui pourraient être très personnelle, sapant le sentiment de sécurité et de sens de la famille que nous protégeons. Beaucoup de nos jeunes ont souffert du traumatisme dans le passé, c'est pour ça qu'ils sont plus vulnérables aux dommages potentiels que cette recherche pourrait créer. Toutefois, si la recherche est pour bénéficier NPH alors:

a) Un plan sera demandé par écrit par le chercheur et il comprendra:

- →les méthodes utilisées

Nous recevons les enfants

les soignons et les protégeons (parce qu'ils ont subi des violences avant de venir à NPH et peut-être ont reçu des menaces de mort) nous ne laisserons que personne sache que les enfants sont à NPH. Les situations et demandes inhabituelles de partager les renseignements personnels de nos enfants doivent toujours être autorisées par les administrateurs et / ou les travailleurs sociaux afin d'éviter des conséquences inattendues.

- →quel serait l'avantage de cette recherche à NPH?
- →une déclaration écrite sur la stricte confidentialité de toute information relative à NPH.

b) Si le directeur national soutient la proposition de recherche, le plan doit être envoyé au personnel de services à la famille NPH. Ils examineront la proposition et peuvent approuver ou refuser la recherche.

c) Le directeur national communique les résultats au chercheur.

d) En dépendant la fonction du projet de recherche, l'équipe de Services à la Famille sera invité afin de coordonner le projet avec NPH ou le directeur national.

NPH International

Version February 4, 2016
NPHI Family Services
Design by NPHI Communications